

Compte-rendu de la séance du 15 janvier 2013

L'an deux mil treize et le quinze janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck GUREGHIAN, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M Michel MULLER et de Mme Catherine DELAPLACE absents et de M Samuel COCHARD, de M Camille BŒUF et Mme Annie-Paule VAUDE, excusés.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Mme Sylvie PEREIRA a été nommée secrétaire.

N° 01/2013 : Mise à jour du tableau de classement des voies communales :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau général des voies communales en raison de la rétrocession d'une voie à la commune.

Le tableau de classement modifié comprend 29 voies communales et 2 places publiques.

Le Conseil Municipal,

Vu, l'arrêté préfectoral du 18 août 1959 définissant le tableau de classement des voies communales pris en application de l'ordonnance N-59-115 du 7 janvier 1959,
Vu, l'article 62 de la loi du 9/12/2004 portant sur la suppression des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de l'article L141.3 du code de la voirie routière,
Vu, le code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 à L141-9,
Vu, le dossier établi par la Direction Départementale de l'Equipement, Unité Territoriale de Reims, relatif à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Après en avoir délibéré, adopte le nouveau tableau général de classement des voies communales,

N°02/2013 : Décision modificative n°5 du budget communal :

Suite à l'exposé de M le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- **927.00€** du compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)
+ **927.00€** au compte 73925 (fonds de péréquation)

N°03/2013 : Admission en non-valeur de créances minimales (budget eau) :

Suite à l'exposé de M le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- pièce R-245-109 pour 0.09€
- pièce R-244-188 pour 0.84€
- pièce T-11-2 pour 0.10€
- pièce T-11-1 pour 0.14€
- pièce T-11-2 pour 0.04€
- pièce T-11-3 pour 0.82€
- pièce R-9-9 pour 7.50€
- pièce R-23-91 pour 7.50€
- pièce R-244-235 pour 7.50€

Soit 9 pièces pour un montant de 24.53€

N°04/2013 : Aménagement de sécurité routière : demande de D.E.T.R. :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire établi par la D.D.T. dans le cadre de l'A.T.E.S.A.T. et relatif aux travaux d'aménagement de sécurité routière sur la commune :

- 2 plateaux surélevés rue Désiré Sarazin, y compris la signalisation verticale et horizontale,
 - 1 stop rue Désiré Sarazin, y compris la signalisation horizontale,
 - installation d'une zone "30"
- Estimés à 12 585.00€ HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR en 2013, par une subvention au titre des amendes de police et par autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet sommaire présenté par la D.D.T,
- décide la réalisation pour 2013 de ces travaux,
- approuve le financement présenté par le Maire,
- autorise le Maire à demander l'inscription du dossier au programme 2013 de la D.E.T.R. et à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Questions diverses :

M le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement du projet "Frédonca" et notamment l'acquisition de matériel à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30